
FLANDRE COMMISSARIAT AUX COMPTES

117, rue Nationale
59700 Marcq-en-Barœul

N° SIREN : 424 491 801

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE FLANDRE COMMISSARIAT AUX COMPTES EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

10, Place de la Madeleine - 75008 PARIS
Tél : 33 (0)1 45 22 06 35
E-mail : paris8@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 335 342,10 euros – 349 954 636 RCS PARIS – NAF 6920 Z – N° TVA : FR37 349 954 636
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE FLANDRE COMMISSARIAT AUX COMPTES EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 30 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes au 31 août 2025 font apparaître des capitaux propres de 606 878 € comprenant un résultat net de 231 783 € et un capital social de 150 000 € ;
- Le résultat d'exploitation s'établit au 31 août 2025 à 329 484 € en augmentation de 87 340 € par rapport au 31 août 2024 en tenant compte d'un total de produit d'exploitation de 1 138 522 € en augmentation de 118 323 € ;
- Les disponibilités représentent 30 % du bilan, soit 351 647 € ;
- Le montant des créances clients représentent 36 % du bilan, soit 427 772 € ;
- Les dettes correspondent en grande partie aux dettes fournisseurs et aux dettes fiscales et sociales.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles

et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été consenti dans le cadre de la présente opération de transformation.

Paris, le 12 janvier 2026

Le commissaire aux comptes

GMBA Audit & Conseil



Arnaud HAMETTE